



Latence, présence, trace. La ponctuation à l'oeuvre

Julien Rault

► To cite this version:

Julien Rault. Latence, présence, trace. La ponctuation à l'oeuvre. *La Licorne - Revue de langue et de littérature française*, 2016. halshs-02504107

HAL Id: halshs-02504107

<https://shs.hal.science/halshs-02504107>

Submitted on 15 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LATENCE, PRÉSENCE, TRACE: LA PONCTUATION À L'ŒUVRE

Julien RAULT

« Ne méprisons donc pas les petits signes :
ils peuvent nous mettre sur la trace de choses plus importantes. »
Sigmund Freud, *Introduction à la psychanalyse*

Pour mieux appréhender la notion délicate – fuyante – de la présence, nous prenons le parti de la confronter ici à deux phénomènes qui s’inscrivent en elle tout en l’outrepassant : la latence, que l’on peut entendre au sens de « ce qui existe pas encore », et la trace, soit « ce qui subsiste encore ». Deux notions qui bornent et conditionnent une forme particulière de présence, en filigrane. Il apparaît en effet fécond de penser la présence comme un lieu façonné par la latence et la trace, de la comprendre à l’aune de ces deux pôles formant, si l’on veut, un vecteur : latence et trace disent bien quelque chose du « fait d’être là », en inscrivant ce fait dans une tension balisée par ce qui peut être et ce qui a été, source possible du jaillissement.

Dans cette perspective, nous prendrons en considération un ensemble de signes qui permet idéalement de saisir les enjeux d’une infra-présence textuelle, ensemble de signes pour lequel le métadiscours a tendance à invoquer le terme « présence » ou encore, de façon plus significative, celui de « trace » : les signes de ponctuation. Ces minuscules idéogrammes, participant à la mise en texte et à la mise en œuvre, s’inscrivent bien dans le schéma allant du producteur au récepteur, dans ce qu’Anne Herschberg-Pierrot a pu nommer la « genèse continuée¹ ».

¹ La « genèse continuée » repose sur les effets intentionnels mais aussi attentionnels : « Le caractère attentionnel du style, qui est la mise en acte des possibles qu’offre l’œuvre, concerne bien aussi le rythme et la ponctuation qui organisent la lecture et qu’elle organise », dans *Le Style en mouvement*, Belin, 2005, p. 50-51.

Fernand Deligny avait, à ce propos, une formule judicieuse : « ponctuer c'est prévoir ce qu'il en sera de l'autre lisant² ».

Le spectre latence-présence-trace permet d'embrasser les extrémités de la communication et de la création, de penser le temps de la présence dans la représentation : il est possible d'évoquer la création à travers les traces laissées par le sujet écrivant lesquelles anticipent, préparent et conditionnent, dans un mouvement de projection, l'événement latent qui est celui du lecteur à venir, actualisant et représentant les virtualités.

Le geste ponctuant implique une manière d'être dans le langage, dans la norme et dans les représentations. Il révèle un positionnement du sujet qui, comme l'écrit Jacques Dürrenmatt à propos de la poétique romantique ponctuante, interroge la question de la *présence* :

Que faire de l'encombrant héritage de signes affadis, d'unités mortellement normalisées quand la nécessité se fait violemment sentir pour qui écrit d'inscrire partout sa présence ? Mieux ! Comment en faire même le lieu par excellence où se devinerait la *trace* individuelle qui constitue le texte en œuvre³ ?

La ponctuation est bien, pour le sujet, l'un des lieux possibles d'inscription de sa présence, chaque signe apparaissant comme la « trace individuelle » – voire le stigmate⁴ – d'une mise en œuvre.

LES TRACES EN PRÉSENCE

Le mot « trace » semble séduire les commentateurs et se rencontre à de nombreuses reprises dans les différents discours sur la ponctuation. Nina Catach, à qui l'on doit d'avoir poser les fondements d'une étude d'envergure dans le domaine invoque régulièrement la notion de « *présence du sujet* » et celle de « traces du sujet » à propos des signes ponctuants⁵. La notion de « trace » apparaît également dans différents champs, qu'ils relèvent de la linguistique (de l'énonciation)...

Les signes de ponctuation apparaissent comme autant de traces de l'activité du sujet perceptif. Ils constituent autant de lieux d'inscription de l'orientation que l'observateur/énonciateur imprime à son univers de discours⁶...

de la psycholinguistique :

1. La ponctuation constitue une trace des processus de linéarisation, en surface du texte, d'une représentation pré-discursive, qui elle serait non-linéaire...
2. La ponctuation marque la manière dont le sujet structure son texte en parties, l'adaptant aux besoins du lecteur ; elle est alors considérée comme la trace des processus de planification⁷...

... ou encore de l'analyse de discours :

Nous avons pris la ponctuation comme observatoire de la question de l'ajout, en la considérant comme lieu où le sujet travaille ses points de subjectivation, laissant les traces de la façon dont il interprète.⁸

Égrenant les signes ponctuants, le sujet laisserait derrière lui les *traces* d'un travail de linéarisation, de structuration et donc d'interprétation. La ponctuation, pragmatiquement, est bien « un mécanisme de spatialisation du sens sur la surface du texte⁹ », une organisation du sens qui révèle la présence d'un sujet dans l'énoncé. Ce processus était d'autant plus évident avec la pratique courante des lettrés qui, dès le IV^e siècle, ponctuaient les exemplaires manuscrits en leur possession ; conscients de leur travail d'interprétation, voire de recréation, ils pouvaient alors ajouter leur nom sur l'ouvrage, surimposant explicitement leur présence à celle de l'auteur¹⁰.

L'emploi du terme « trace » – que l'on retrouve par ailleurs dans le discours métalinguistique d'écrivains¹¹ – semble signifiant à plus d'un titre. La métaphore convoque évidemment, dans un premier temps, l'isotopie du tenu, de l'infinie, qui désigne bien l'ensemble de signes minuscules, de traits, de courbes et de points que constituent les éléments de ponctuation. Mais elle permet aussi, dans les deux cas, de faire émerger la question de l'effacement et de la réapparition de ces éléments de ponctuation.

⁶ M. Colas-Blaise, « Ponctuation et dynamique discursive. La Modification de Michel Butor », dans *À qui appartient la ponctuation?*, Duculot, 1998, p. 83.

⁷ J.-M. Passerault, « La ponctuation. Recherches en psychologie du langage », *La Punctuation, Pratiques, textes, écriture*, J. Authier-Revuz, M.-C. Lala (dir.), Presses Sorbonne Nouvelle, 2007, p. 66-67.

⁸ *Ibid.*, p. 70.

⁹ M. Parkes, *Pause and Effect. An introduction to the History of Punctuation in the West*, University of California Press, 1993, cité par Peter Szendy (2013), p. 28.

¹⁰ Le signe de ponctuation est aussi envisagé par certains écrivains comme une trace, que ce soit les deux points dans lesquels Julien Gracq voit « la trace d'un menu court-circuit » (*En lisant, en écrivant*, Corti, 1980, 1985, p. 258) ou des trois points céliniens apparentés, pour Didier Daeninckx, à « la trace de la rafale » (réponse donnée dans le cadre d'une enquête portant sur la ponctuation et le rythme, réalisée entre janvier et avril 2013 en collaboration avec Stéphane Bikialo).

² A. Lorenceau, « La ponctuation chez les écrivains d'aujourd'hui », *Langue française*, n° 45, 1980, p. 97.

³ J. Dürrenmatt, *Bien coupé mal cousu*, Saint-Denis, PUV, 1998, p. 8.

⁴ Voir la notion récente de stigmatologie proposée par P. Szendy dans *À coups de points. La ponctuation comme expérience*, Minuit, coll. « Paradoxes », 2013.

⁵ On retrouve dans les systèmes de signes « la trace même des hommes qui les ont produits », les traces du sujet ne sont pas les seules que l'on peut voir dans le texte », « La ponctuation et les systèmes d'écriture : dedans et dehors ? », *À qui appartient la ponctuation ?*, L. Rosier, J.-M Detays, F. Tilkin (dir.), Duculot, 1998, p. 32 et p. 38.

comme l'attestent les précédentes citations, de se porter en amont en renvoyant à l'acte initial de création, à la mise en forme de l'informe discursif. Les signes ponctuants deviennent alors les représentants d'un événement antérieur, marqués laissées dans le sillage, vestiges d'un passage : ce qui subsiste et ce qui exhibe la genèse. Une telle acceptation est tout à fait conforme aux deux premiers sens du mot donnés dans le *TLF* :

A. Suite d'empreintes, de marques laissées par le passage de quelqu'un, d'un animal, d'un véhicule; chacune de ces empreintes ou de ces marques. B. Marque physique, matérielle laissée par quelqu'un ou quelque chose sur, en quelqu'un ou quelque chose.

Les deux acceptations « empreintes » et « marques physiques » font émerger un troisième sens, important la dimension physiologique ; si les signes de ponctuation constituent les traces d'une présence, c'est aussi et surtout celle d'un corps. La notion d'empreinte active en outre une dimension cynégétique qui renvoie au déchiffrement des empreintes animales effectué par le chasseur. Convoyée la « trace » pour appréhender la ponctuation instaure un rapprochement avec ces indices primitifs de présence, lesquels devraient eux aussi être l'objet d'une lecture. Pour Carlo Ginzburg, la collecte des traces suppose une interprétation en forme de séquence narrative, première étape du long processus ayant abouti à l'écriture (pictogrammes et idéogrammes, virgules et points, apparaissent alors comme les descendants directs de ces empreintes muettes¹²). La transformation en séquence narrative permet de rejoindre la dimension linéaire et correspond à la deuxième acceptation majeure du mot « trace », à savoir le chemin à travers la forêt, la ligne sinuose d'une route, d'un cours d'eau. L'image est une nouvelle fois féconde puisqu'elle permet de prendre en considération le processus de linéarisation et le rôle structurant (mise en forme et en texte du discours) des signes de ponctuation. Adorno, dans un chapitre sur les signes de ponctuation, en parle d'ailleurs comme « des signaux de circulation » et file la métaphore pour les différents signes : les points d'exclamation sont rouges, les deux-points verts, etc.¹³

L'étude des principaux sens du mot *trace* permet de mieux saisir les implications de cette métaphore récurrente et d'appréhender par là une forme d'imaginaire de la ponctuation. L'infinie, le substantif mais surtout l'empreinte qui dit à la fois la présence physique et le linéaire forment des enjeux qui renvoient parfaitement aux grandes problématiques historiques sur la ponctuation, à commencer par la question du corps, au cœur des conceptions phonocentristes.

PRÉSENCE PHYSIQUE

La ponctuation peut donc être comprise comme un ensemble de traces relevant la présence d'un sujet. Cette idée de présence est en partie liée à la question de l'oralité, fondée sur la pratique de la lecture à voix haute. En effet, le prisme de l'oral et de la voix a longtemps été considéré comme le critère discriminant dans l'approche de la ponctuation. Le point de vue phonocentriste considère ainsi les différents signes comme des marqueurs prosodiques en lien avec le souffle.

Ce rapport exclusif à l'oral a été à juste titre contesté, par le courant phonographique puis autonomiste : les signes de ponctuation ne peuvent être considérés comme de simples éléments d'encodage de l'oral et appartiennent en propre à la forme écrite de la langue ; mais il a indéniablement contribué à façonner une représentation de la ponctuation comme transcription graphique du souffle, de l'haleine, de la respiration, créant ainsi un lien étroit avec la voix qui profère, avec le corps qui parle :

Semblable à une portée musicale avec ses notes et ses silences, la ponctuation est la voix et le geste, elle donne une profondeur de champ à la parole écrite, attestant que nous parlons avec autre chose que les mots, avec nos poumons, nos mains, tout notre corps¹⁴.

L'imaginaire du corps est omniprésent dans le discours métaphorique sur la ponctuation. Antoine Compagnon compare ainsi les guillemets de citation à des « cicatrices », dues à l'opération de greffe d'un discours autre¹⁵. La métaphore de la greffe semble pouvoir être élargie à d'autres signes de ponctuation, en particulier la parenthèse, décrite par Sabine Pétillon, dans *Les Détours de la langue*, comme « la greffe d'un dire en plus¹⁶ », ainsi que la note de bas de page, définie comme une « opération de greffe¹⁷ » typographique par Julie Lefebvre. Jacques Dürrnematt, dans *Bien coupé mal cousu*, expose le lien entre corps et ponctuation en faisant intervenir la figure de Frankenstein – le corps monstrueux, la créature assemblée – pour évoquer l'imaginaire de la liaison et de la coupure textuelles au XIX^e siècle¹⁸. Dans les pratiques courantes, on peut également penser aux *smiley* (ou émoticônes) qui façonnent des visages à partir de signes de ponctuation. À l'inverse, le corps peut s'approprier le lexique de la ponctuation, lorsque l'on

¹⁴ N. Catach, « La Ponctuation », *Langue française*, n° 45, 1980, p. 5.

¹⁵ A. Compagnon, *La Seconde main ou le travail de la citation*, Le Seuil, 1979, p. 31-32.

¹⁶ S. Pétillon-Boucheron, *Les Détours de la langue. Étude sur la parenthèse et le tiret double*, Éd. Peeters, coll. « Bibliothèque de l'Information Grammaticale », 2002, p. 128.

¹⁷ J. Lefebvre, *La Note comme greffe typographique : étude linguistique et discursive*, thèse de doctorat non publiée, Sciences du langage, sous la direction de J. Authier-Revuz, 2007, p. 68.

¹⁸ J. Dürrnematt, *Bien coupé mal cousu*, Saint-Denis, PUV, 1998, p. 6-8.

évoque le fait de *punctuer* un discours oral avec des gestes; ou encore lorsque l'on effectue une « gestualisation de graphie¹⁹ », pour reprendre la formule de Jacqueline Authier-Revuz, en usant de la gestique des guillemets.

La ponctuation, de la notion prosodique de respiration à celle, graphique, de cicatrices et de greffes, est étroitement associée au corps. Elle est l'un des lieux privilégiés où le corps de chair fait signe (dans le texte). Pour Henri Meschonnic, c'est une « physique de l'écriture et de la lecture²⁰ »; pour Gérard Dessons, commentant la disjonction ponctuante dans le discours poétique, elle participe d'une « physique du langage » en inscrivant « le mouvement du corps dans le dire²¹ » l'emploi singulier du blanc et des signes noirs compose autant d'empreintes matérielles dessinant une trace, un mouvement, « une visualité du texte » qui met « le corps dans le langage²² ». Un tel enjeu est aussi au centre du récent ouvrage de Peter Szendy qui, jouant sur l'homophonie de « point » et la polysémie du verbe « punctuer », ouvre l'étude de la ponctuation à ce qu'il choisit d'appeler une « stigmatologie²³ », notion permettant d'évoquer les empreintes, les stigmates, les contusions, les ecchymoses et d'envisager la ponctuation comme une expérience physiologique, totale.

Si la ponctuation indique la présence d'un sujet dans sa corporalité, si elle doit être interprétée, elle peut alors être rapprochée de cette autre manifestation somatique et psychique qu'est le symptôme. De là l'intervention, dans la terminologie psychanalytique lacanienne, du champ de la ponctuation, avec, par exemple, les « points de capiton » qui permettent, comme le rappelle Laurent Jenny, de « ponctuer à contre-syntaxe le discours de l'analysant » afin de « faire surgir une signification sous une autre²⁴ ». Ce rapport du discours de l'analysé à la ponctuation de l'analysant indique bien l'engagement mutuel de l'émetteur et du receveur, par l'entremise des ponctèmes, dans la production de l'énoncé. Ponctuant le discours du patient, l'analysant est alors comparable à ces ponctueurs amateurs que nous évoquions plus haut, imposant leur présence par l'ajout d'autres signes, faisant émerger d'autres sens.

¹⁹ J. Authier-Revuz, « Le guillemet, un signe de "langue écrite" à part entière », *À qui appartient la ponctuation?*, op. cit., p. 383.

²⁰ H. Meschonnic, « La Ponctuation, graphie du temps et de la voix », *La Licorne*, n° 52, 2000, p. 289.

²¹ G. Dessons, « La Ponctuation de page dans *Cent Phrases pour un éventail de Paul Claudel* », *La Licorne*, n° 52, 2000, p. 242.

²² Ibid.

²³ P. Szendy, *À coups de points. La ponctuation comme expérience*, Minuit, coll. « Paradoxe », 2013.

²⁴ L. Jenny, « Mises au point », *Critique*, n° 785, « Et l'homme crée la page... », oct. 2012, p. 824.

Lieux d'exhibition du sujet – particulièrement sensible dans les phénomènes de surponctuation où cette présence devient envahissante, les ponctuants n'en sont pas moins tournés vers une autre présence, qui les conditionne. La ponctuation assure ainsi « le passage de l'auteur au lecteur », « elle est un code intermédiaire, un outil, un pont entre deux esprits²⁵ ». Éric Chevillard disait ainsi – non sans ironie: par compassion humaine pure bonté d'âme c'est un geste auguste²⁶ ...

Les signes de ponctuation inscrivent non seulement le sujet mais aussi « la présence potentielle de l'interlocuteur²⁷ ». Participant d'une double inscription, d'une double présence, ils doivent être envisagés comme des phénomènes énonciatifs majeurs, au même titre que les déictiques et les modalités, orientés vers les actants de l'interlocution:

Quelle que soit l'orientation adoptée, les signes de ponctuation ne doivent pas uniquement être perçus comme des éléments auxiliaires veillant à l'organisation syntaxique et sémantique du discours, mais également comme des éléments énonciatifs de première importance, propres à signaler la présence du sujet dans son énoncé ainsi que son rapport à aurri²⁸.

Parmi les différents signes de ponctuation, il en est un qui semble particulièrement représentatif des enjeux énonciatifs, signalant avec force la « présence d'un sujet » dans son « rapport à autrui ». Un signe emblématique de cette double présence, exemplifiant les différents temps de la trace et de la latence : le point de suspension.

PRÉSENCE D'UNE ABSENCE

Idéogramme atypique et complexe, le point de suspension inscrit dans le discours la présence d'une absence. Qu'il soit entre crochets (« La Marquise [...] sortit à cinq heures »), intralexical (« La Marquise sort... sortit à cinq heures »), intraphrasique (« La Marquise sortit à... cinq heures ») ou interphrasique (« La Marquise sortit à cinq heures... »), il présente toujours l'absence, provisoire ou définitive, du langage verbalisé. Cette nature oxymorique se retrouve de façon très significative dans les définitions existantes, lesquelles usent toutes du coupleg de termes antithétiques pour tenter de saisir l'essence du signe: « marques expli-

²⁵ J. Drillon, *Traité de la ponctuation française*, Gallimard, coll. « Tel », 1991, p. 67.

²⁶ E. Chevillard, « Un geste auguste », *La Licorne*, n° 52, PUR, 2000, p. 5.

²⁷ N. Catach, « La Ponctuation et les systèmes d'écriture : dedans ou dehors? », dans *À qui appartient la ponctuation?*, op. cit., p. 38.

²⁸ J. Leblanc, « La Ponctuation face à la théorie de l'énonciation », dans *À qui appartient la ponctuation?*, op. cit., p. 88.

cies d'implicites²⁹, « présence d'un ajout absent³⁰ », « non-dit explicite, expressif³¹ » ; l'oscillation est également très nette dans le « double mouvement » détaillé par Marie-Christine Lala : « manque » et « dire en plus », « défaut » et « excès », « lacune » et « infinité de possibles », « suppression » et « ajout³² » :

À la fois le lieu d'un manque et le lieu d'un « dire en plus », le point de suspension oscille entre un défaut ou un excès qui affectent également le sens. [...] En effet, d'un côté, le point de suspension présente un espace vide (une lacune) où le possible sémantique est simplement supprimé et, dans tous les cas, où l'attente du sens se trouve différée ; de l'autre, il signale l'infinitude d'un « dire en plus » dont on ne peut mesurer la limite puisque le pluriel de sens ainsi évoqué autorise une infinité de possibles. On peut donc d'emblée y signaler un double mouvement de suppression et d'ajout « en instance »³³.

Le point de suspension signale une présence singulière du scripteur, en forme de persistance énonciative (« tout n'est pas dit, il reste à dire »), de persistance du dire sur le dit – un mi-dire. Il modalise et propose un commentaire *in absentia* sur l'énoncé qui précède, ou qui suit ; un énoncé en puissance, presque rien du discours disant le je-ne-sais-quoi qui échappe³⁴. Une telle nature en fait le représentant parfait de la trilogie latence-présence-trace. Nous proposons ainsi de lui attribuer une valeur dans le système de la langue et de le définir comme un idéogramme du latent, inscrivant la présence d'un langage virtuel :



Pris isolément, hors de tout contexte, le point de suspension est le signe du latent, du langage à l'état latent. Ce signifié permet d'échapper aux couplages oxymoriques des définitions et de réunir derrière une valeur minime et commune l'infinité des usages en discours. Toutes les péripéties dans le discours relèvent d'une interprétation de cette valeur première. Lieu d'une présence filigranée, trace

29. Y. Le Bozec, C. Barbet, L. De Saussure, « Un point c'est tout ; trois points, ce n'est pas tout » : de la pertinence d'une marque explicite d'implicite », *Sylistiques* 2, L. Bougault et J. Wulf (dir), PUR, coll. « Interférences », 2010, p. 400.

30. E. Orlando, « Un point c'est tout. Interdiscours, incomplétude, textualisation », *Figures d'ajout. Phrase, écriture, op. cit.*, p. 74.

31. N. Catach, *La Ponctuation*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1994, p. 63.

32. M.-C. Lala, « Lajout entre forme et figure : point de suspension et topographie de l'écrit littéraire au xx^e siècle », *Figures d'ajout. Phrase, texte, écriture*, J. Authier-Revuz, M.-C. Lala (textes réunis par), Sorbonne Nouvelle, 2007, p. 185.

33. *Ibid.*

34. Vladimir Iantchevitch fait d'ailleurs figurer d'exception dans le discours philosophique en introduisant de façon régulière le ponctum ; ce dernier semble illustrer, ou plutôt exemplifier, un certain nombre d'enjeux fondamentaux et se présente comme un idéogramme de la vérité incomplète, de cette autre chose inscrite dans l'infini et l'indécidable.

laissez par le producteur, il est un élément de langage pleinement tourné vers l'actualisation du récepteur (on a coutume de dire de connivence : le signe séduit, au sens premier du terme et apparaît dans le texte comme un *vade mecum*). Cette présence qui s'absente, pour mieux s'en remettre au récepteur, constitue la principale raison de son discrédit. Le signe est perçu comme une facilité, un relâchement coupable. Axiologie que l'on retrouve dans nombre de commentaires, telle cette association métaphorique :

les points de suspension [...] sont alors plutôt les empreintes de la pointe du pied de l'auteur évasif qui en effet choisit la fuite et voudrait malgré tout passer pour un malin³⁵.

Au-delà de la coloration fortement dépréciative, le recours à l'image des empreintes nous permet de reprendre contact avec la trace et le corps, qui s'inscrit ici sous la forme d'un passage furtif : la suite de points devient la trace d'une fuite, sur la pointe des pieds, en bout d'énoncé. Le propos d'Eric Chevillard métamorphose les points de suspension en « points de fuite », selon l'analogie avec la notion picturale, pour évoquer une forme d'apparition fugace et fugueuse. Le signe est au plus près d'un langage du corps. Fréquemment utilisé dans les paroles rapportées, pour mimier le temps de latence des propos oralisés, il inscrit dans le texte une physiologie du langage (que l'on retrouve dans le marquage de l'hésitation, du brefdouillement, du tremblement). Les points de suspension s'apparentent parfaitement à la description que donne Roland Barthès du style, soit un infra-langage qui s'élabore à la limite de la chair et du monde, « phénomène d'ordre germinatif », telle la « transmutation d'une Humeur³⁶ ». Jacques Lacan utilise d'ailleurs la métaphore des points de suspension pour qualifier le symptôme. Celui-ci permet non seulement de désigner ce qui peut faire obstacle ou ce qui manque dans la chaîne du sens (mise en suspens d'un processus révélant un symptôme particulier) mais aussi de signifier la répétition inexorable du symptôme³⁷.

Il y a pas longtemps que quelqu'un, quelqu'un que j'écoute dans ma pratique – et rien de ce que je vous dis ne vient d'ailleurs que de cette pratique, c'est bien ce qui en fait la difficulté, la difficulté que j'ai à vous la transmettre – quelqu'un au regard du symptôme m'a articulé ce quelque chose qui le rapprocherait des points de suspension. L'important est la référence à l'écriture. La répétition du symptôme est ce quelque chose dont je viens de dire que, sauvagement, c'est écriture, ceci pour ce qu'il en est du symptôme tel qu'il se présente dans ma pratique³⁸.

35. E. Chevillard, « Un geste auguste », *La Licorne*, n° 52, 2000, p. 5.

36. R. Barthès, « Qu'est-ce que l'écriture ? », *Le Degré zéro de l'écriture*, Le Seuil, coll. « Points », (1953) 1972, p. 16.

37. J. Lacan, R.S.I., *Livre XXI*, séminaire 1974-1975, Leçon IV, 21 janvier 1975, p. 66.

38. *Ibid.*

Le signe en trois points, par le signalement explicite d'un non-dit, entretient des rapports particuliers, et davantage peut-être que les autres signes, avec l'inconscient. Ses interventions peuvent être considérées comme « les marqueurs d'un retour du refoulé³⁹ » au niveau de l'énoncé, pour reprendre les termes de Julia Kristeva commentant la « stratégie » célinienne. Le ponctème est la trace d'une sublimation métamorphosant ce qui ne peut être dit en infralangage, offrant une sorte de compromis entre le dire, le rien dire et le tout dire.

Si la cure analytique a bien pour objectif de « tout dire » (*Aller sagen*), le signe fait alors nécessairement figure de symptôme. Martin Winckler, commentant l'usage récurrent du ponctème dans *La Maladie de Sachs*, affirme qu'il signifie « les silences des patients qui parlent à Bruno, et qui souvent se taisent⁴⁰ ». Gaston Bachelard, à propos de la présence du point de suspension dans le *Faust* de Goethe, avance également la dimension psychanalytique du signe :

Comme c'est souvent le cas, les points de suspension « psychanalysent » le texte. Ils tiennent en suspens ce qui ne doit pas être dit explicitement⁴¹.

Au plus près du non-dit ou de la censure, le signe fait partie de ces « évasions qui réclament une psychanalyse⁴² ». Il requiert un analyste, un interprète, un lecteur. Et devient le représentant idéogrammatique du travail de coopération, tel que l'évoquait Umberto Eco dans l'introduction de l'essai *Lector in fabula* :

J'abordais l'aspect de l'activité coopérative qui amène le destinataire à tirer du texte ce que le texte ne dit pas mais qu'il présuppose, promet, implique ou implique, à remplir des espaces vides, à relier ce qu'il y a dans ce texte au reste de l'intertextualité d'où il naît et où il ira se fonder⁴³.

Le signe en trois points instaure une forme de *lector in punctis*: lieu à la fois de passage et de partage, il constitue un langage codé à interpréter, un espace de communion, voire de communion, illustrant de façon explicite, c'est-à-dire exemplifiant, ce qu'est sans doute n'importe quel acte d'écriture et de lecture en tant que « mise en acte des possibles qu'offre l'œuvre⁴⁴ ». Le ponctème relève pleinement du fonctionnement paradigmatique saussurien, reposant sur « la mémoire » et « trésor intérieur qui constitue la langue chez chaque individu⁴⁵ ». Il constitue, lors de nombreux emplois (surtout interphrastiques) un marqueur sans équivalent du rapport associ-

³⁹ J. Kristeva, *Pouvoirs de l'horreur*, Le Seuil, coll. « Points », 1980, p. 239.

⁴⁰ M. Winckler, « Mes parenthèses (entre deux écrits) », *La Licorne*, n° 52, 2000, p. 177.

⁴¹ G. Bachelard, *L'Eau et les rêves*, José Corti, (1942), 1989, p. 47.

⁴² *Ibid.*

⁴³ U. Eco, *Lector in fabula*, Grasset, 1979, p. 5.

⁴⁴ A. Herschberg-Pierrot, *Le Style en mouvement. Littérature et art*, op. cit., p. 51.

⁴⁵ L.-F. Saussure, *Cours de linguistique générale*, Payot/Hachette, 1916, 1972, p. 171.

tif se produisant dans la mémoire, invitant explicitement – *in praesentia* – à la combinaison d'éléments hors du discours – *in absentia* –, dans le siège du « cerveau ». Suscitant une lecture active, une participation spontanée du lecteur, le signe est doté d'une fonction « phatique » voire « conative » : c'est un appel au lecteur, une relance de l'attention vers la participation au sein d'une relation interlocutive nouvelle, sur le modèle de l'allusion linguistique ; heurté par cet inachevement, le lecteur se sent confronté à une écriture violemment orientée et dynamisée par une tension constante vers un « Point de silence »... [...] il peut se trouver quelque peu désorienté, se sentir même provoqué par cette matérialité du silence⁴⁶.

La forme de langage codé (du morse... si l'on veut) à déchiffer, le point de suspension est tout entier du côté de la subjectivité. Il exhibe l'attitude particulière du locuteur non seulement à l'égard de son énoncé mais aussi à l'égard de son allocutaire, et constitue véritablement un acte illocutoire, oblique. Laissant les traces d'un renoncement, le scripteur s'abstrait du langage verbalisé pour mieux (se) représenter. Le signe en trois points voile pour mieux révéler et, ce faisant, participe à l'exacerbation d'une présence.

Traces, empreintes, indices, symptômes : les signes de ponctuation naissent en structure profonde, « dans le tréfonds de *l'intension de sens* du scripteur⁴⁷ ». Ils participent à la création d'un acte de langage en détachant et en linéarisant la masse informe du sens ». Conditionnés par la présence latente du lecteur, qui achèvera la mise en œuvre, ces stigmates de la genèse du texte forment des composantes énonciatives essentielles.

Prendre des distances avec l'approche pneumatique, ou prosodique, attentive au souffle, n'impose pas d'évacuer la dimension corporelle. La ponctuation, et tout particulièrement le point de suspension, véritable metteur-en-texte du corps, reste le vecteur privilégié utilisé par l'écrit pour « donner à voir » le corps.

Ces signes infimes constituent bien une façon d'affirmer un être-là. À l'image de la notion de « soupir » qui a servi, un temps, à nommer la virgule⁴⁸, ils apparaissent comme les marques d'un « surcroît de présence », traduisant une « volonté appuyée de dire que l'on est là, d'autant plus que l'on venait de disparaître⁴⁹ ».

⁴⁶ J. Michel, *Une mise en récit du silence. Le Clézio-Bosco-Gracq*, Corti, 1986, p. 107.

⁴⁷ N. Carach, « La Ponctuation et les systèmes d'écriture : dedans ou dehors? », dans *À qui appartient la ponctuation?*, op. cit., p. 38.

⁴⁸ L. Meigret, *Le Traité de la grammaire française*, chap 1, Chrétien Wechel, 1550, cité par S. Baddeley,

⁴⁹ Sources pour l'étude de la ponctuation française au xv^e siècle », dans N. Dauvois, J. Durrenmatt (dir.), *La Ponctuation à la Renaissance*, Classiques Garnier, 2011, p. 196.

⁵⁰ B. Alazet, « Du soupir », *Le Gré des langues*, n° 3, L'Harmattan, 1992, p. 101.